



Demande de réservation

Sortie week-end

Identification du demandeur : (Nom—Prénom)

M _____ Code Personnel: _____

Demeurant : N° : _____ Rue _____

Code Postal : _____ Localité _____

☎ domicile _____ ☎ Portable _____ ☎ usine _____

E.mail _____

Sortie choisie :

	Nom	Prénom	Date de naissance (uniquement pour les enfants ayants droits)	Prix
Salarié				
Conjoint ou Concubin *				
Enfant **				
Enfant **				
Hors P.S.A. *** (voir au verso)			Tarif non subventionné	
			TOTAL	

A remettre au SASC à Sausheim ou à la permanence du site accompagnée d'une copie du dernier bulletin de salaire.

Bénéficiaires : salariés du Site de Mulhouse + conjoint ou concubin déclaré + **enfants ayants droits.

*En cas de concubinage, veuillez fournir un certificat de domicile commun délivré par la mairie ou à défaut un justificatif officiel prouvant la communauté (ex. facture EDF, entête d'avis d'imposition).

Je soussigné certifie avoir pris connaissance des conditions précisées au verso.

Sausheim, le

Signature



Sorties week-end

Paielement

Selon la sortie un acompte ou la totalité de la facture sont à verser dès réception de la confirmation d'inscription.

Comment s'inscrire ?

Remplir la demande d'inscription en mentionnant clairement la sortie choisie.

Ne pas oublier de fournir les justificatifs demandés.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée au S.A.S.C. et dans la limite des places disponibles.

La priorité sera donnée aux salariés n'ayant jamais bénéficié de cette destination.

Une confirmation d'inscription vous sera adressée.

Si vous partez seul prévoir un supplément chambre individuelle.

Un contrôle des inscrits est effectué à chaque départ.

Certaines sorties ne seront confirmées que si un nombre minimum de participants est atteint (20 en général).

Formalités

Elles sont indiquées pour chaque destination pour les personnes de nationalité française ; les personnes de nationalité étrangère doivent impérativement et rapidement se renseigner auprès des services compétents. Assurez vous toujours, au plus tôt, de la validité de votre pièce d'identité, de la fin de celle-ci et ne l'oubliez pas au moment du départ.

Un refus d'embarquement de la part des autorités ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Frais d'annulation

En aucun cas les annulations ne seront acceptées par téléphone, un courrier est exigé.

Dès réception, l'annulation sera prise en compte.

En cas d'assurance annulation incluse dans le prix :

Les conditions habituelles des agences de voyage concernant les annulations sont les suivantes :

Annulation à plus de 30 jours du départ, quelle qu'en soit la raison : frais de dossier (environ 40 € par personne non remboursables par l'assurance)

De 30 à 21 jours avant le départ : 25 % du prix total

De 20 à 8 jours avant le départ : 50 % du prix total

De 7 à 2 jours avant le départ : 90 % du prix total

Moins de deux jours avant le départ : 100 % du prix total

N.B. : L'assurance annulation automatiquement souscrite par le C.E. ne couvre pas les cas de maladie déjà connue, cas de grossesse, etc... (pour les personnes concernées il est nécessaire de souscrire une assurance individuelle tous risques).

2) Si aucune assurance annulation n'est souscrite pour le séjour : 100 % des frais restent dus.

*** Participants extérieurs (famille, amis)

Peuvent accompagner un ayant droit PSA MULHOUSE uniquement en cas de places disponibles . Confirmation après la date limite de réservation.